

## Communiqué du 26 février 2021

Chères Consœurs, Chers Confrères,

### Début de la vaccination ASTRA ZENECA

Je suis ravi de vous annoncer qu'une dynamique s'est mise en place ; en effet, 700 médecins généralistes de la Haute-Garonne ont répondu présents pour participer à la campagne de vaccination dans leur cabinet médical pour leurs propres patients.

La semaine prochaine 2 à 3 flacons supplémentaires seront mis à disposition des médecins volontaires.

Ce qui permettra de pratiquer plus de 25.000 vaccinations directement chez son médecin.

Pour autant, seulement 51 % des généralistes ont demandé leur dotation. J'ose imaginer que c'est la période des vacances scolaires qui a mis un frein à la mobilisation générale.

Aussi et à ce titre, j'ai demandé au Professeur Guillaume MARTIN-BLONDEL (SMIT - CHU Toulouse) et au Professeur Jacques IZOPET (service virologie CHU Toulouse) de bien vouloir nous transmettre quelques [éléments de réalité scientifique concernant l'Astra Zeneca/Oxford](#).

Ainsi, j'espère que notre adhésion à tous montera en puissance les jours prochains et je compte sur chacun de vous pour cela.

### Rappel sur la stratégie de vaccination

La priorité est toujours de vacciner les patients **de + de 75** ou ceux répondant aux critères identifiés sur la **note relative à la vaccination « en très haute priorité des personnes à très haut risque »** établie par le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale, présidé par le Professeur Alain Fischer, et remis au Ministre des Solidarités et de la Santé vaccination. Ces éléments rejoignent l'avis de la Haute autorité de santé sur la possibilité de prendre en compte des facteurs de risque individuel, au-delà du critère d'âge qui demeure prépondérant.

Il s'agit des patients :

- Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
- Atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
- Transplantés d'organes solides ;
- Transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- Atteints de polyopathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ;
- Atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection (liste spécifique établie par le COS et les filières de santé maladies rares) ;
- Atteints de trisomie 21.

Compte-tenu de la nécessité de s'assurer du respect des critères médicaux, ces patients devront avoir une prescription médicale de leur médecin traitant pour bénéficier de la vaccination sans critère d'âge.

### Vaccination par les médecins de ville

Depuis ce jour l'ensemble des médecins volontaires peut vacciner dans son cabinet. A titre d'information, je vous transmets à nouveau le [Guide des fonctionnalités du service Vaccin Covid sur Ameli Pro](#).

### Prise en charge des frais de transport pour tous les centres de vaccination

Depuis le 20 février 2021, certains patients peuvent bénéficier d'une [prise en charge des frais de transport](#) dans le cadre de la vaccination COVID-19.

### Données épidémiologiques et sites associés

Comme d'habitude, je vous transmets le [dernier bulletin épidémiologique](#) et vous engage comme toujours à parcourir les informations de qualité diffusées sur les sites suivants :

- URPS MEDECINS LIBERAUX : <https://www.medecin-occitanie.org/coronavirus-information-conseils/> ;
- SANTE PUBLIQUE FRANCE : <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/coronavirus-chiffres-cles-et-evolution-de-la-covid-19-en-france-et-dans-le-monde> ;

Bien confraternellement.

**Professeur Stéphane OUSTRIC**  
Président

